

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 68

Décembre 2022

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour ce dernier numéro de l'année, le sommaire sera le suivant :

1. L'éclairage public,
2. Congés des employés communaux,
3. Les travaux de voirie,
4. Commission intra-muros,
5. Collecte des ordures ménagères et bacs jaunes,
6. Vœux du Maire.

1 – Lors de la dernière séance du conseil municipal, il a été décidé de réduire d'une heure par jour l'éclairage public à partir de janvier 2023 dans un souci d'économie. L'allumage sera programmé à 6 heures 15 le matin et l'extinction à 22 heures 15 le soir.

2 – En raison des congés de fin d'année des employés municipaux, le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022. Réouverture le lundi 2 janvier 2023.

Quant à l'agent technique il sera absent du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus.

En cas de besoin vous devrez vous adresser au maire ou aux adjointes.

3 – Les travaux de voirie sont enfin achevés. Nous remercions tous les habitants pour leur compréhension. En effet après les ordres et les contre-ordres en raison de difficultés d'approvisionnement en matériaux, la maladie des employés de la Colas, ils ont pu malgré tout être menés à terme avant la fin de l'année.

Les travaux à la charge de la commune sont : les bordures de trottoirs et les trottoirs (Grande Rue, rue du Pont et rue de Chablis), l'enrobé de la Grande Rue. Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois prend en charge la mise à niveau des 77 bouches à clé. La communauté de communes finance la mise à niveau des tampons d'assainissement des trois rues. L'enrobé de la rue du Pont et la rue de Chablis est pris en charge par le département puisque ces deux rues sont en fait une route départementale.

Montant TTC des travaux à la charge de la commune :	111 353,15 €
Montant TTC des travaux à la charge du SET :	7 392,00 €
Montant TTC des travaux à la charge de la 3CVT :	9 573,77 €

Dans le cadre du Pacte Territoire "Villages de l'Yonne +", la commune bénéficie d'une subvention de 15 006 € octroyée par le Conseil Départemental de l'Yonne.

4 – La commission intra-muros a décidé de solliciter l'Agence Technique Départementale pour trouver des solutions au stationnement dans la Grande Rue.

Il est rappelé à tous que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit par le code de la route. En effet ceux-ci sont réservés exclusivement à l'usage des piétons

Le stationnement dans les rues perpendiculaires à la Grande Rue est également interdit. La circulation des véhicules dans toutes les rues de la commune ne doit pas être entravée. De plus les services d'urgence peuvent avoir à intervenir à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit.

Lors de travaux, de déménagement ou pendant la période des vendanges, le stationnement de véhicules peut être gênant. Dans ces cas une demande de voirie doit être adressée à la mairie et un arrêté sera pris. Ces démarches éviteront tout litige.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces quelques règles élémentaires.

5 – Vous trouverez joint à cet "infos en bref" le calendrier de collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes pour l'année 2023. A partir de janvier 2023 il sera interdit de déposer des sacs d'ordures ménagères sur les trottoirs : ils ne seront plus ramassés. Il serait souhaitable que chaque résidence soit équipée d'une poubelle à roulette. Le dépôt de sacs poubelles sur les trottoirs engendre des désagréments lorsque ceux-ci sont éventrés par les animaux errants.

6 – La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du conseil municipal, aura lieu le samedi 21 janvier 2023 à 18 heures 30 à la salle polyvalente du Pâtis. Nous espérons vous y accueillir nombreux.

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux.

**NOUS VOUS
SOUHAITONS DE
BONNES FÊTES DE
FIN D'ANNÉE.**